

SÉANCE DU 18 MARS 2019

En l'an deux mille dix-neuf le dix-huitième jour du mois de mars, en salle publique de l'hôtel de ville sise au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet, le conseil municipal de la Ville de Nicolet s'est réuni pour tenir une séance **EXTRAORDINAIRE** où il y avait QUORUM.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

| | |
|------------------------|-------------------------|
| Madame France Trudel | Monsieur Stéphane Biron |
| Madame Caroline Aubin | Monsieur Michel Paradis |
| Madame Chantal McMahan | Monsieur Denis Jutras |

Madame Geneviève Dubois, mairesse

ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Pierre Genest, Greffier adjoint

La séance débute à 16 h 30

RÉSOLUTION n° 81-03-2019 **ADOPTION ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Stéphane Biron

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Jutras

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 mars 2019, lequel comporte les items suivants:

- Résolution pour l'adoption du premier projet de règlement n°393-2019.

(ADOPTÉ)

RÉSOLUTION n° 82-03-2019 **ADOPTION PREMIER PROJET RÈGLEMENT N° 393-2019**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère France Trudel

APPUYÉ par monsieur le conseiller Michel Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver et d'adopter le premier projet de règlement n°393-2019 modifiant le règlement de zonage n°77-2004 et le règlement d'administration des règlements d'urbanisme n°76-2004 concernant la garde de poules en milieu urbain.

Monsieur Pierre Genest, directeur général, explique les grandes lignes du règlement.

(ADOPTÉ)

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune.

RÉSOLUTION n° 83-03-2019 LEVÉE ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Jutras

APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Aubin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la levée de l'assemblée à 16h40.

(ADOPTÉ)

- Je, Geneviève Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.
- Je, Geneviève Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Geneviève Dubois
Mairesse

Pierre Genest
Greffier adjoint